



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

FONDATION SAINT-LEONARD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FONDATION SAINT-LEONARD

1B rue Maurice REY - BP 40062 - 33341 LESPARRÉ-MÉDOC

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

FONDATION SAINT-LEONARD

1B rue Maurice REY - BP 40062 - 33341 LESPARRÉ-MÉDOC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'administration de la FONDATION SAINT-LEONARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION SAINT-LEONARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 26 avril 2024

KPMG SA

Alexandra LESAGE

Associée

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	47 782	35 849	11 933	5 540	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	47 782	35 849	11 933	5 540	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	7 502 071	4 331 865	3 170 205	3 123 632
	Inst.techniques, mat.out.industriels	1 212 588	974 860	237 728	163 561	
Immobilisations corporelles en cours				285 168		
Avances et acomptes						
TOTAL	8 714 660	5 306 726	3 407 934	3 572 361		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	205 820		205 820	205 820	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 760		1 760	1 760	
TOTAL	207 580		207 580	207 580		
Total I		8 970 023	5 342 575	3 627 447	3 785 481	
Actif circulant	Stocks et en cours		6 612		6 612	4 962
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	269 520	78 529	190 991	272 873
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	131 493		131 493	29 881
	TOTAL	401 014	78 529	322 484	302 755	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 315 050		1 315 050	1 595 284	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	8 674		8 674	7 919		
Total II		1 731 351	78 529	1 652 822	1 910 921	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		10 701 374	5 421 105	5 280 269	5 696 403	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	62 779	62 779
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	487 949	487 949	
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	487 949	487 949	
Report à nouveau	-142 899	-59 696	
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-424 598	-68 947	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-160 353	-83 203	
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-160 755	-73 699	
Situation nette (sous-total)	247 475	407 828	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 636 913	1 756 530	
Provisions réglementées	373 605	362 919	
Total I	2 257 993	2 527 278	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	147 341	192 048
	Total II	147 341	192 048
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	246 075	237 824
	Total III	246 075	237 824
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 773 640	1 908 171
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	104 349	122 412
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 908	107 586
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	560 330	518 021
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	83 629	83 061
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	Total IV	2 628 859	2 739 252
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	5 280 269	5 696 403
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	13 865	13 683
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	13 865	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 394 782	4 311 365
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	4 394 782	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	401	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 160	92 560	
Utilisations des fonds dédiés	44 706	2 185	
Autres produits	97 404	132 349	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 561 321	4 552 144
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	880 058	860 547
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	297 757	280 366
	Salaires et traitements	2 372 036	2 375 794
	Charges sociales	973 003	962 825
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	285 260	266 441
	Dotations aux provisions	8 251	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	5 265	4 709
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 821 633	4 750 684
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-260 312	-198 539

Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 685	4 418
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	10 685	4 418
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 503	31 017
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	31 503	31 017
2. Résultat financier (III-IV)		-20 817	-26 599
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-281 129	-225 138
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	137 542	5 502 140 851
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	137 542	146 353
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 344 15 421	4 418
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	16 766	4 418
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		120 776	141 935
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		4 709 549	4 702 916
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 869 902	4 786 119
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-160 353	-83 203
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		-160 755	-73 699
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.1 Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Conformément aux règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04, l'annexe mentionne l'objet sociale de l'association, la nature et le périmètre de ses activités ou missions sociales réalisées, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

A ce titre, l'objet social de la FONDATION SAINT LEONARD est l'hébergement médicalisé pour personnes âgées. Cette Fondation est l'organisme gestionnaire d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dédié à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de la Fondation se composent des éléments suivants :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.

1.2 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

- Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.
- Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :
 - • Code de commerce ;
 - • Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
 - • Dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06
 - • Dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2019-04
 - • Dispositions spécifiques applicables de l'arrêté du 23 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,



- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	39 680	8 102	-	-	47 783
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	7 216 903	-	-	285 168	7 502 071
	Install. Tech., mat., outillage	418 688	16 779	-	-	435 468
	Install. générales, ag. Am. divers	202 452	100 021	-	-	302 473
	Matériel de transport	61 095	-	-	-	61 095
	Mat bur., informatique, mobilier	407 644	7 059	1 149	-	413 553
	Immo. Corp. En cours	285 168	-	-	285 168	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	8 591 951	123 859	1 149	0	8 714 660
Immobilisations financières	Participations	205 820	-	-	-	205 820
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	1 760	-	-	-	1 760
	Total IV	207 580	-	-	-	207 580
	Total général	8 839 211	131 961	1 149	0	8 970 023



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	34 140	1 709	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-
	Constructions	4 093 271	238 595	-
	Install. Tech., mat., outillage	381 483	14 513	-
	Install. générales, ag. Am. divers	105 654	25 128	-
	Matériel de transport	58 729	1 015	-
	Mat bur., informatique, mobilier	380 452	9 036	1 149
	Immo. Grevées de droits	-	-	-
Total III	5 019 589	288 287	1 149	5 306 726
Total général	5 053 729	289 996	1 149	5 342 576



2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	34 140	1 709	-	-	-	35 850
Corporelles	5 019 589	288 287	-	1 149	-	5 306 726
TOTAL	5 053 729	289 996	-	1 149	5 342 576	5 342 576



2.2 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	83 645	-	5 115	78 530
Autres	-	-	-	-
TOTAL	83 645	-	5 115	78 530



2.3 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.



2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	62 779	-	-	-	-	-	-	62 779
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	487 949	-	-	-		-		487 949
Report à nouveau	-59 697	-83 203	-	-		-		-142 900
Excédent ou déficit de l'exercice	-83 203	83 203	-	-	-	-160 353	-	-160 353
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	1 756 531			-119 618		-		1 636 913
Provisions réglementées	362 919			10 686		-		373 605
TOTAL	2 527 278	-	-	-108 932	-	-160 353	-	2 257 993



2.4.2 Fonds propres (ESSMS)

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	62 779	-	-	-	62 779
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	487 949	-	-	-	487 949
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>487 949</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>487 949</i>
Report à nouveau	-59 697	-83 203	-	-	-142 900
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-68 947</i>	<i>-83 203</i>	<i>-272 449</i>	<i>-</i>	<i>-424 599</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-83 203	82 203	-	-160 353	-160 353
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-83 203</i>	<i>83 203</i>	<i>-</i>	<i>-160 353</i>	<i>-151 251</i>
Situation nette	407 828	0	-272 449	-160 353	247 475
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	1 756 531		-119 618	-	1 636 913
Provisions réglementées	362 919		10 686	-	373 605
TOTAL	2 527 278	-160 353	-108 932	-	2 257 993



2.4.3 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

- 1) D'un excédent de 402 €, résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- 2) D'un déficit de 9 504 €, résultat différé sous contrôle de tiers financeurs
- 3) D'un déficit de 151 251€, résultat sous contrôle de tiers financeurs, « résultats pouvant être repris par un tiers financeur »

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	160 353	
Neutralisation amortissements décomposés	21 047	
Différentiel reprise subvention		11 543
Déficit hébergement	74 640	
Déficit dépendance	59 008	
Déficité soin	17 603	
Part du résultat sur gestion conventionnée	160 755	
Part du résultat sur gestion libre		402

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit comptable de 160 353 € soit un résultat déficitaire sous contrôle de -160 755 € et un résultat excédentaire de 402 € pour la Fondation.

Le résultat administratif présente un résultat déficitaire de 151 251 € après neutralisation d'une partie de la dotation aux amortissements du bâtiment non admise dans les comptes administratifs pour 21 047 €, d'une partie de la reprise de subvention pour 11 543 €

Le résultat administratif 2023 se ventile en :

- Hébergement : - 74 640 €
- Dépendance : - 59 008 €
- Soins : - 17 603 €



2.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées	362 919	10 686		373 605
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	237 824	8 251		246 075
TOTAL				
Exploitation		8 251		
Financières				
Exceptionnelles		10 686		

2.5.1.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	237 824	8 251		246 075
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL				

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une comptabilisation intégrale.



L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

2.5.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		Transferts	A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices"
CNR Télémedecine	38 906					38 906	
Financement INEM	93 882		22 483			71 399	
Financement COFELY	59 261		22 223			37 038	
TOTAL	192 048	-	44 707	-		147 343	-



2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	1 760		1 760
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	269 521	269 521	
	Autres	131 493	131 493	
Charges constatées d'avance		8 675	8 675	
TOTAL		608 594	606 837	1 760
Prêts Accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	1 773 640	134 893	498 948	1 139 799
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		104 350	104 350		
Fournisseurs et comptes rattachés		106 909	106 909		
Dettes fiscales et sociales		560 331	560 331		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		83 630	83 630		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		2 628 860-	990 113	498 948	1 139 799
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice			134 531		
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture					



2.7 Compte de résultat

2.7.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 221
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	



3 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.